Fiche Pratique



Les acteurs du marché

L'essentiel

Avant l'ouverture du marché à la concurrence, j'avais généralement un interlocuteur : EDF pour l'électricité, ENGIE pour le gaz naturel.

Aujourd'hui, je peux choisir mon fournisseur d'électricité et de gaz naturel.

Le gestionnaire de réseau de distribution est le même pour tous les fournisseurs. C'est généralement Enedis pour l'électricité et GRDF pour le gaz naturel.

Les acteurs de l'énergie : de la production à la consommation



* Exemple : ENEDIS ou, dans 5 % des communes, des entreprises locales de distribution (ex : Électricité de Strasbourg).

* En gaz : GRDF ou, dans 5 % des communes, des ELD comme Régaz Bordeaux.

> Pour comprendre le rôle des ELD, consulter la fiche pratique :

Qu'est-ce qu'une Entreprise Locale de Distribution ?

Qu'est-ce qu'un producteur d'énergie ?

- **Producteurs d'électricité** : exploitent des centrales (nucléaires, thermiques, hydrauliques, éoliennes, solaires) situées en France ou en Europe.

En 2024, **95 % de l'électricité produite était décarbonée** Cette production a suffi à couvrir **99,5 % de la consommation française** sur l'année[1].

- **Producteurs de gaz naturel**: exploitent des gisements souterrains et livrent le gaz par gazoducs ou méthaniers.

En 2024, **59 % des importations françaises de gaz**provenaient du gaz naturel liquéfié (GNL) [2].

Quel est le rôle d'un fournisseur d'énergie ?

Les fournisseurs achètent l'énergie aux producteurs et la revendent aux consommateurs. Certains sont aussi producteurs. C'est avec eux que je souscris mon contrat et reçois mes factures.

> Pour trouver un fournisseur dans ma commune, j'utilise :

la liste des fournisseurs par code postal

Qu'est-ce qu'un gestionnaire de réseau ?

Les gestionnaires assurent l'acheminement de l'énergie via les réseaux :

- **Transport** (grandes infrastructures) : RTE (pour l'électricité), Teréga (Sud-Ouest), NaTran (reste du territoire pour le gaz).
- **Distribution** (réseaux locaux) : ENEDIS (95 % électricité), GRDF (95 % gaz). 5 % relèvent des ELD.

Ces gestionnaires interviennent en monopole réglementé. Ils garantissent la qualité, la continuité et la sécurité de l'approvisionnement.

Ils gèrent également les dépannages et la maintenance des compteurs.

Les autres acteurs du marché de l'énergie

- **L'Assemblée nationale et le Sénat** : élaborent le cadre législatif.
- **Le ministère de la Transition écologique** : définit le cadre réglementaire.
- DGCCRF : régule la concurrence et protège les consommateurs.
- CRE : autorité administrative indépendante de régulation.

- **Les collectivités concédantes** : propriétaires des réseaux de distribution.
- Autorité de la concurrence : analyse les pratiques anti-concurrentielles.
- Médiateur national de l'énergie : règle les litiges entre consommateurs et entreprises de l'énergie.
- Associations de consommateurs : assistent et informent les usagers.

(1) Source : Bilan RTE 2024
(2) Source : Chiffres clés de l'énergie 2024

énergie-info

Pour tout savoir sur vos démarches et vos droits :
Consultez le site internet www.energie-info.fr ou contactez-le 0 800 112 212 Service & appel gratuits